



Quels risques y a t-il en cas de divorce?

Par **cannon**, le **29/04/2008** à **12:26**

Bonjour
J'aurai une question a vous poser
Voila je suis marié depuis 17ans environs , avec une femme qui fait des dépressions sur des périodes et cela va en empirant!!!
J'ai rencontré quelqu'un cette personne est divorcée, et je souhaite pouvoir la voir quelques semaines et vacances, tout en commençant une procédure de divorce
Mais y a t-il un risque si ma femme vient a connaître ma relation extra conjugale? car de toute façon dans l'absolu je souhaite divorcer
Je parle surtout de risque financier, peut elle me poursuivre pour abandon de famille , ou autre chose?
Merci de me répondre cela me rassurera un peu!

Par **calie**, le **02/05/2008** à **21:57**

bonjour, oui elle pourra vous demander une compensation surtout qu'elle est depressive. il faut entamer une procédure de divorce et que vous fassiez une convention de réconciliation pour qu'il n'y ait plus de domicile commun. or si vous voyez une femme alors que vous êtes toujours marié selon le code civil cela constitue un adultère donc le divorce sera prononcé à vos torts. seulement il y a déjà eu des cas où le juge du fond ne le prend pas en considération mais c'est très rare.